



**MAIRIE LES SALLES SUR VERDON**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 29 AVRIL 2026**

**15 H 00**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de Les Salles Sur Verdon, dument convoqué par Monsieur Le Maire le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Michel BLAIN, Maire de la commune.

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de présents votants : 11**

**Etaient présents :**

- |                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| • BILLION Myriam    | Conseillère municipale    |
| • BLAIN Michel      | Maire                     |
| • BOUSQUET Aurélie  | Conseillère municipale    |
| • BOUSQUET Corentin | Conseiller municipal      |
| • COLLIGNON Arnaud  | Conseiller municipal      |
| • GAMBET Frank      | 1 <sup>er</sup> Adjoint   |
| • GAREIL Audrey     | 2 <sup>ème</sup> Adjointe |
| • GAUTHIER Chantal  | Conseillère municipale    |
| • ORANGE Alina      | Conseillère municipale    |
| • SALOMÉ Alain      | Conseiller municipal      |

**Etaient absents avec procuration :**

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| • BISCAUT Marie-Ange | Conseillère municipale |
|----------------------|------------------------|

**Secrétaire de séance :**

- |                |                     |
|----------------|---------------------|
| • VARREL Anaïs | Secrétaire Générale |
|----------------|---------------------|

**OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Le Maire préside la séance de ce jour.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présent décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.



Mme Anaïs VARREL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025
2. Présentation et vote des budgets prévisionnels 2026
3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026
4. Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 avril a été approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°34/2026 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°24/2024 du 19 juillet 2024 portant sur la mise en place pour les budgets de la commune du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec le SGC DRAGUIGAN ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 de la commune de LES SALLES SUR VERDON ;

Vu les Comptes Financiers Uniques de la commune de LES SALLES SUR VERDON (*Annexes n°2*) ;

Monsieur Frank GAMBET lit le rapport suivant :

1. Qu'est-ce que le CFU ?

Le Compte Financier Unique est l'outil de référence qui retrace l'exécution réelle du budget de notre commune sur l'année écoulée. Contrairement au budget primitif qui est une prévision, le CFU présente les dépenses réellement effectuées et les recettes effectivement perçues.

2. Vue d'ensemble des résultats

L'année s'est clôturée avec les indicateurs clés suivants :

CFU COMMUNE

Section	Recettes Réelles	Dépenses Réelles	Résultats 2025	Résultats antérieurs	SOLDE EN EXCEDENT
Fonctionnement	1 799 443.52	1 663 878.09	135 565.43	465 572.24	601 137.67
Investissement	1 028 621.38	272 131.33	756 490.05	-359 134.74	397 355.31

CFU EAU ET ASSAINISSEMENT



Section	Recettes Réelles	Dépenses Réelles	Résultats 2025	Résultats antérieurs	SOLDE EN EXCEDENT
Fonctionnement	191 796.80	88 925.24	102 871.56	47 440.22	150 311.78
Investissement	100177.21	140 398.99	-40 221.78	125 384.90	85 163.12

#### CFU LOTISSEMENT LES SABLINES

Section	Recettes Réelles	Dépenses Réelles	Résultats 2025	Résultats antérieurs	SOLDE EN DEFICIT
Fonctionnement	0	143 503.85	-143 503.85	-12 094.02	-155 597.87
Investissement	0	7 647.89	-7647.89	150000	-142 352.11

Note : L'excédent de fonctionnement est un indicateur de santé crucial, car il permet de financer nos projets d'investissement et de rembourser la dette.

#### 3. Les Recettes : D'où vient l'argent ?

Nos ressources proviennent principalement de trois piliers :

- La fiscalité locale : Taxes foncières et autres prélèvements.
- Les dotations de l'État : Aide financière globale pour le fonctionnement de la commune.
- Les recettes de services : Camping, Cantines, périscolaire, locations, etc.

#### 4. Les Dépenses : Comment l'argent a-t-il été utilisé ?

- Charges à caractère général : Entretien des bâtiments, fluides (énergie, eau), contrats de prestation.
- Frais de personnel : Rémunération des agents municipaux assurant le service public.
- Subventions : Soutien au tissu associatif

#### 5. Analyse de la dette et de l'autofinancement

La capacité de désendettement de la commune reste maîtrisée. L'épargne nette dégagée cette année permet de maintenir un niveau d'investissement ambitieux sans peser de manière excessive sur les générations futures.

Le document complet du CFU est consultable en mairie et sur le site internet de la commune pour une transparence totale sur la gestion de nos deniers publics.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Madame Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a mis en place le Compte Financier Unique pour l'ensemble de ses budgets. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Trésor Public) et la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Les budgets de l'exercice 2026 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous sont soumis par Monsieur Le Maire, sont exécutés du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal



est placé sous la présidence de Monsieur Frank GAMBET, 1<sup>er</sup> adjoint, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

### **Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET COMMUNAL**

COMMUNE LES SALLES SUR VERDON (M57) - COMMUNE LES SALLES SUR VERDON - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 278 506,49	1 365 527,28	2 644 033,77
	Recettes réalisées (1)	B	1 028 621,38	1 799 443,52	2 828 064,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	919 371,75	1 831 099,52	2 750 471,27
	Dépenses réalisées (1)	E	272 131,33	1 663 878,09	1 936 009,42
	Restes à réaliser	F	6 646,24	0,00	6 646,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	756 490,05	135 565,43	892 055,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-359 134,74	465 572,24	106 437,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	397 355,31	601 137,67	998 492,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-6 646,24	0,00	-6 646,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	390 709,07	601 137,67	991 846,74

### **Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

EAU LES SALLES SUR VERDON - EAU ET ASSAINISSEMENT - - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	178 680,22	166 000,00	344 680,22
	Recettes réalisées (1)	B	100 177,21	191 796,80	291 974,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	304 065,12	213 440,22	517 505,34
	Dépenses réalisées (1)	E	140 398,99	88 925,24	229 324,23
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-40 221,78	102 871,56	62 649,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	125 384,90	47 440,22	172 825,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	85 163,12	150 311,78	235 474,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	85 163,12	150 311,78	235 474,90

### **Détermination du résultat cumulé au 31/12/2025 - BUDGET LOTISSEMENT LES SABLINES**

LOTISSEMENT LES SABLINES (M57) - LOTISSEMENT LES SABLINES - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	220 800,00	441 600,00	662 400,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	370 800,00	429 505,98	800 305,98
	Dépenses réalisées (1)	E	7 647,89	143 503,85	151 151,74
	Restes à réaliser	F	142 352,11	0,00	142 352,11
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 647,89	-143 503,85	-151 151,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	150 000,00	-12 094,02	137 905,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	142 352,11	-155 597,87	-13 245,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-142 352,11	0,00	-142 352,11
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-155 597,87	-155 597,87



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget général,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget eau et assainissement,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget lotissement les sablines,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la commune selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'eau et assainissement selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation du lotissement les sablines selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

DECLARE toutes les opérations 2025 définitivement closes

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

## **DELIBERATION N°35/2026 – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2026**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'acte le plus important de la vie de notre commune : le vote des budgets pour l'exercice 2026.

Ce budget n'est pas qu'une simple colonne de chiffres. C'est la traduction concrète de nos engagements, le moteur de nos services publics et la feuille de route de nos ambitions pour notre village et ses habitants.

### 1. Le contexte et la section de fonctionnement

Construire ce budget a nécessité de la rigueur. Nous faisons face, comme chaque foyer, à une hausse des coûts, notamment énergétiques, et à une inflation qui pèse sur nos dépenses de fonctionnement.

Pourtant, notre priorité reste claire : maintenir un service public de qualité. Notre section de fonctionnement s'équilibre à 1 872 137.67€ Grâce à une gestion saine de notre masse salariale et à une optimisation de nos achats, nous parvenons à dégager une épargne brute. C'est ce "surplus" de fonctionnement qui nous permet de financer nos projets sans dépendre uniquement de l'emprunt.

### 2. La fiscalité et les recettes

Concernant les recettes, nous avons fait le choix de maintenir les taux d'imposition. Nous savons que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure. Nos ressources proviennent également des dotations de l'État, que nous allons chercher avec détermination, et des recettes de nos services municipaux qui reflètent le dynamisme de notre commune.

### 3. L'investissement : bâtir l'avenir



L'investissement est le cœur de ces budgets 2026. Nous prévoyons d'engager 1 125 343.83€ pour améliorer votre cadre de vie.

4 priorités guideront notre action cette année :

1. La transition écologique avec notamment le lancement d'une étude pour la rénovation de l'école
2. L'optimisation de nos équipements avec l'aire de délestage des campings car
3. La valorisation du cadre de vie en poursuivant la réflexion sur la place de l'artisanat
4. Le maintien du lien social : En soutenant nos associations

4. Une dette maîtrisée

Je tiens à rassurer chacun sur la santé financière de notre commune. Notre capacité de désendettement est aujourd'hui de 0.73 années. Pour rappel, la zone de danger se situe au-delà de 10 ans. Notre gestion est donc prudente, responsable, et ne compromet pas les marges de manœuvre des générations futures.

Conclusion

En résumé, ces budgets 2026 est un budget de responsabilité et de projet. Il protège le présent en assurant des services quotidiens performants, et il prépare l'avenir en investissant là où c'est nécessaire.

Je vous invite à adopter le budget primitif 2026 de notre COMMUNE, qui se compose du budget principal COMMUNE et des budgets annexes du service EAU & ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT LES SABLINES (*Annexes n°3*)

Le contenu détaillé de ces budgets figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

ADOpte le budget primitif 2026 du budget principal de la COMMUNE, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

ADOpte le budget annexe 2026 du service EAU & ASSAINISSEMENT, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

ADOpte le budget annexe 2026 du LOTISSEMENT LES SABLINES par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**DELIBERATION N°36/2026 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026**



VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et suivants ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la loi n° 2025-1546 du 30 décembre 2025 de finances pour 2026 ;  
VU la délibération n°11/2025 votant les taux de fiscalité directe locale pour 2025 ;  
VU l'état 1259 de notification des bases de fiscalité directe locale pour l'année 2026 transmis par les services fiscaux ;

CONSIDÉRANT que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 a été fixée par la Loi de Finances à + 0,8 % ;  
CONSIDÉRANT les besoins de financement du budget primitif 2026 de la commune pour assurer la continuité des services publics et le programme d'investissement ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer chaque année les taux des taxes directes locales.

Par délibération n°11/2025 du 5 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2025 à :

- Taxe foncière bâtie (TFPB) : 35.43%
- Taxe foncière non bâtie (TFPNB) : 55.87 %
- Taxe résidences secondaires (TH) : 13%

Pour l'année 2026, les bases d'imposition notifiées par l'administration fiscale présentent une évolution modérée de l'ordre de 0,8 % au titre de l'actualisation annuelle.

Afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages tout en préservant l'autofinancement de la commune, il est proposé de maintenir les taux comme suit :

Taxes	Taux 2025 (%)	Taux 2026 (%)
Taxe Foncière (Bâti)	35.43%	35.43%
Taxe Foncière (Non Bâti)	55.87%	55.87%
Taxe d'Habitation (Résidences Secondaires)	13%	13%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.43%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.87%
- Taxe d'habitation (TH) : 13%

CHARGE Monsieur Le Maire de la transmission de la présente délibération aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), accompagnée de l'état 1259 dûment complété.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 15h33.*

**PROCES VERBAL DISPONIBLE EN LIGNE**

**SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE .....**

***Signature Monsieur Le Maire***



**Le Maire  
Michel BLAIN**

***Signature Secrétaire de séance***